



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Le 9 août 2022

Par SDÉ

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse
800, Place Victoria
2^{ième} étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : HQD - Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029
 – Phase 2
 Demande de remboursement de frais de la Communauté maritime des
 Îles-de-la-Madeleine (ci-après la « Communauté maritime »)**

Chère consœur,

En suivi de l'intervention de la Communauté maritime dans la phase 2 du dossier mentionné en objet, vous trouverez en ci-joint la demande de remboursement des frais encourus dans le cadre de cette instance.

La Communauté maritime désire souligner que le montant de frais faisant l'objet de la demande de remboursement respecte la limite prévue par la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans le cadre de la décision procédurale D-2022-043.


Nous vous soumettons également respectueusement que l'intervention de la Communauté maritime à l'instance a été utile et pertinente, notamment en ce qui concerne les enjeux socio-économiques et liés à l'acceptabilité sociale découlant du choix du mode d'approvisionnement choisi par Hydro-Québec Distribution. L'intervention de la Communauté maritime a contribué significativement au débat dans le dossier.

Relativement à l'écart entre les dépenses prévues au budget révisé déposé auprès de la Régie au début de la phase 2 et celles contenues à la présente demande de remboursement de frais, il est à noter que l'augmentation découle de la participation active de la Communauté maritime en la présente instance ainsi que des aspects

additionnels traités dans sa preuve compte tenu des enjeux constatés en cours d'instance, notamment ceux afférents aux prévisions de l'approvisionnement en lien avec le critère de fiabilité eu égard aux hypothèses démographiques. Malgré cet écart, le montant total visé par la présente demande de remboursement de frais demeure raisonnable.

Considérant ce qui précède, nous demandons respectueusement à la Régie d'accepter la présente demande de remboursement des frais.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Me Antoine Bouffard